

---

## Renvoi au comité des domaines de l'annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Tours, lors de la séance du 12 ventôse an II (2 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité des domaines de l'annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Tours, lors de la séance du 12 ventôse an II (2 mars 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794 ) p. 642;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1964\\_num\\_85\\_1\\_32951\\_t1\\_0642\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32951_t1_0642_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

## 28

Le citoyen Bernard, officier municipal à Montbard, département de la Côte-d'Or, envoie à la Convention nationale deux quittances de finance d'une rente sur les revenus du ci-devant roi, au principal de 4,147 liv., dont le corps des marchands et communautés d'arts et métiers de cette commune sont propriétaires, et font offrande à la nation, ensemble de six années d'intérêts échues.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (1).

## 29

La société républicaine de Brignoles écrit que dans cette commune le même jour a vu célébrer la reprise de Toulon, disparaître tous les hochets de la superstition, tomber en cendres les confessionnaires, et la pieuse argenterie prendre le chemin du Port-de-la-Montagne, pour y être déposée entre les mains du représentant du peuple.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Extrait des délibérations; Brignoles, 20 niv. II] (3)

Sur la proposition du citoyen Charles Barbaroux, il a été délibéré après une discussion prolongée, de nommer des commissaires pour se rendre à la commune et au district et inviter ces deux autorités constituées, si elles jugent à propos de faire enlever des édifices publics appelés églises, les confessionnaires, les transporter sur la place Caramin pour y être brûlés déca di prochain consacré à célébrer la journée mémorable qui mit dans les mains de nos braves frères d'armes le Port de la Montagne, ensemble à faire enlever toute l'argenterie des dites églises pour l'offrir à la République, par l'intermédiaire des représentants du peuple qui se trouvent dans ce moment au Port de la Montagne.

Cette proposition, mise à la discussion après diverses observations de la part du brave commandant du bataillon du Beausset, de garnison en cette commune, et autres observations de la part de divers membres qui ont obtenu la parole sur ce sujet.

L'assemblée a unanimement nommé d'une part les citoyens Jean Baptiste Caussagues, Joseph Moutton et deux membres du comité de surveillance à son choix, lesquels réunis au commandant du bataillon seront chargés de présenter demain au district et à la commune, l'invitation de la Société, relative à l'argenterie; de l'autre elle a nommé encore à l'unanimité les citoyens Moïse Jouffret, Nicolas Martre, Joseph Barbier, Pierre

Boutin, Antoine Brunet, Bernier officier municipal et nos braves frères d'armes, les adjudant et capitaine des grenadiers du bataillon du Beausset pour présenter aux mêmes autorités l'invitation de la société relative à l'enlèvement et brûlement des confessionnaires et là où le district et la commune avoueraient cette démarche, dès lors les commissaires, chacun dans leur partie, sont autorisés à se concerter avec les autorités constituées pour faire les dits enlèvements avec un membre de chacune d'elles.

Les commissaires pour l'objet de l'argenterie sont en outre chargés de se rendre au port de la Montagne dans le plus court délai, de déposer au nom des autorités constituées et de la société populaire, ladite argenterie dans les mains des représentants actuellement, dans cette commune, pour en faire offrande à la Convention, et les assurer que la société toujours constamment attachée à la personne des dits représentants et intimement unie, de zèle, de sentiments à la Convention et ne désespérera jamais la cime de la Montagne qu'elle regarde comme sa vie et son salut, et qu'elle se dévouera toujours toute entière, aux progrès de la saine philosophie et à l'affermissement de la République.

Il a été encore délibéré que les députés qui se rendront auprès des représentants leur présenteront au nom de la société un extrait de la présente délibération.

DAULARS (présid.), B. B. CROZET (secrét.).

## 30

Le district de Tours écrit que cinq lots de biens d'émigrés, estimés ensemble 2 590 liv., ont été vendus 8 410 liv.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines (1).

## 31

L'administration de Langres écrit qu'elle espéroit voir mentionner au Bulletin la fête qu'elle a célébrée à l'occasion de la reprise de Toulon; le bon esprit qui règne dans le district, les dons multipliés en nature qui ont été versés par nos frères d'armes, l'envoi à la monnaie de 1 563 marcs d'argenterie; et enfin 12 mille liv. de cuivre et cent milliers de cloches, qui, converties en canons, annonceront plus majestueusement la gloire de l'Être suprême, dont les Français honorent les bienfaits en défendant leur liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

(1) P.V., XXXII, 393. B<sup>in</sup>, 18 vent. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); Mon., XIX, 608; J. Fr., n° 525; J. Sablier, n° 1173.

(2) P.V., XXXII, 394. B<sup>in</sup>, 12 vent.; J. Sablier, n° 1173; J. univ., n° 1561.

(3) C 293, pl. 965, p. 15.

(1) P.V., XXXII, 394. B<sup>in</sup>, 12 vent.

(2) P.V., XXXII, 394. B<sup>in</sup>, 12 vent. et 18 vent. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n° 1173; M.U., XXXVII, 203; C. univ., 14 vent.; J. Paris, n° 427; J. univ., n° 1561.